

## Spécimen B.3.7 : Affidavit de la partie requérante (requête en divorce par l'un des époux)

Numéro de dossier 1301-00000

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK DIVISION DE LA FAMILLE

Circonscription judiciaire de **Frédéricton**

ENTRE :

**Marie Cormier**

PARTIE REQUÉRANTE

-et-

**Robert Cormier**

PARTIE INTIMÉE

### AFFIDAVIT

Je soussignée **Marie Cormier**, de la municipalité de **Frédéricton** comté de **York** province du Nouveau-Brunswick, **serveuse**, DÉCLARE SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. Je suis la partie requérante dont le nom figure dans la requête en divorce datée du \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.
2. J'ai résidé ordinairement au Nouveau-Brunswick pendant au moins l'année qui a immédiatement précédé la date du dépôt de la requête en divorce.
3. La partie intimée, **Robert Cormier** électricien, réside au **57, rue des Lilas** dans la municipalité de **Frédéricton** comté de **York** province du Nouveau-Brunswick. Je connais cette adresse parce que **j'y ai communiqué avec la partie intimée pour discuter de questions qui concernent les enfants.**
4. Il n'existe aucune possibilité de réconciliation entre les époux. **La partie intimée et moi-même avons tenté de nous réconcilier en prenant part à des séances de consultations matrimoniales avec \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, en \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_. Cette tentative de réconciliation a échoué.**
5. J'atteste de l'exactitude de tous les renseignements énoncés dans la requête en divorce.
6. Le certificat de mariage est joint à la requête en divorce.
7. La partie intimée et moi nous sommes séparées le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ et vivons séparément depuis cette date. Cette séparation a provoqué l'échec irrémédiable du mariage. À la date de la séparation, et sans discontinuité depuis lors, la partie intimée et moi avons eu l'intention de continuer à vivre séparément
8. Je ne suis ni directement ni indirectement partie à une entente ou à un complot visant à déjouer l'administration de la justice, notamment à un accord, une entente ou un autre arrangement destiné à fabriquer ou à supprimer des éléments de preuve, ou à tromper le tribunal.
9. **Je ne demande aucune pension alimentaire pour moi-même.**
10. Deux enfants sont issus de notre mariage : Anne Cormier, née le \_\_\_\_\_, et Michel Cormier, né le \_\_\_\_\_.
11. **Le \_\_\_\_\_ 20, la partie intimée et moi avons conclu une entente de séparation, dont copie est jointe à la requête en divorce (pièce A). Je demande au tribunal d'inclure dans le jugement de divorce les dispositions suivantes de ladite entente<sup>20</sup>**

*Suite à la page suivante.*

## Spécimen B.3.7 : Affidavit de la partie requérante – (requête en divorce par l'un des époux)

*Suite*

12. Conformément aux Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, et au revenu déclaré par l'intimé dans son état financier et dans les renseignements sur ses revenus, je demande une pension alimentaire de \_\_\_\_\_ \$ par mois pour les deux enfants issus de notre mariage. À ma connaissance, la situation n'a pas changé depuis le dépôt de l'état financier et des renseignements sur les revenus.
13. **Je ne désire pas demander la répartition des biens matrimoniaux pour le moment. Je sais qu'aucune demande de répartition des biens en vertu de la Loi sur les biens matrimoniaux ne peut être présentée plus de 60 jours après la prise d'effet du divorce, sauf dans les cas prévus au paragraphe 3(4) de la Loi sur les biens matrimoniaux.**
14. **Je ne demande pas les dépens.**

Fait sous serment/affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_, comté de York, province du Nouveau-Brunswick, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

*Marie Cormier*

Marie Cormier

Commissaire aux serments<sup>21</sup>

Avocat

ou

Ma commission prend fin le

(Mois, jour, année)

<sup>20</sup> Joignez l'entente et inscrivez-y la lettre A. Indiquez le numéro de la clause que vous désirez insérer dans le jugement de divorce et reprenez les termes exacts de l'entente.

<sup>21</sup> Écrivez le nom du commissaire aux serments sous la ligne, en lettres moulées.